

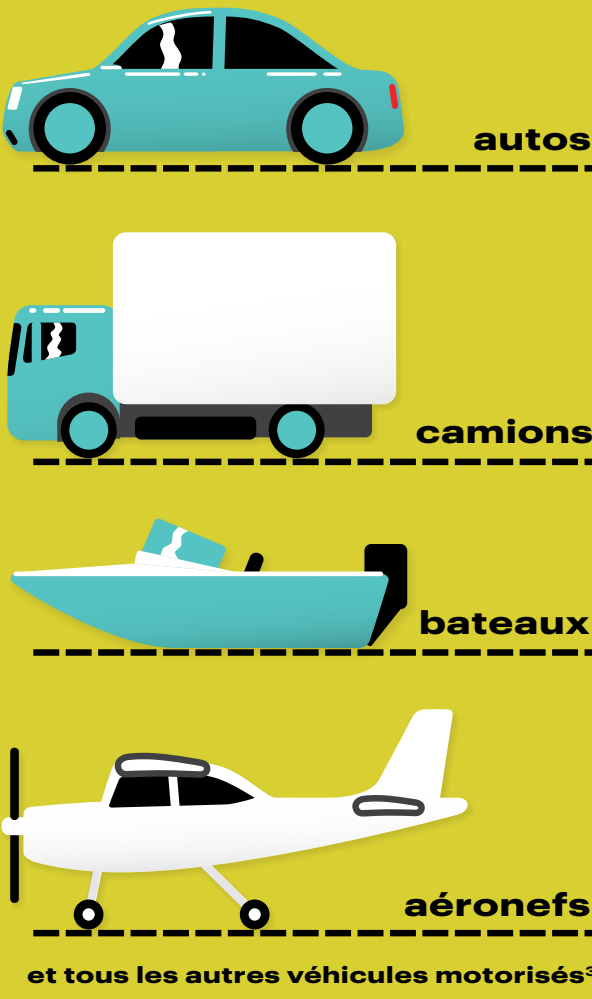
La conduite avec les facultés affaiblies est **ILLÉGALE**

Une infraction pour la conduite avec facultés affaiblies par la drogue a lieu à **TOUTES LES TROIS HEURES¹** au Canada.

Et ceci est sérieusement dangereux puisque la drogue réduit ta capacité de te concentrer, de prendre des décisions et ton temps de réaction² lorsque tu conduis. De plus, la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue est une infraction criminelle avec de sérieuses conséquences.

Ne prends pas le risque d'avoir un dossier criminel. Comprends et respecte la loi canadienne sur la conduite avec les facultés affaiblies pour être en sécurité sur la route.

LA LOI SUR LA CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES S'APPLIQUE AUX



LES AGENTS DE L'APPLICATION DE LA LOI SONT FORMÉS POUR DÉTECTER LES CONDUCTEURS AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES.



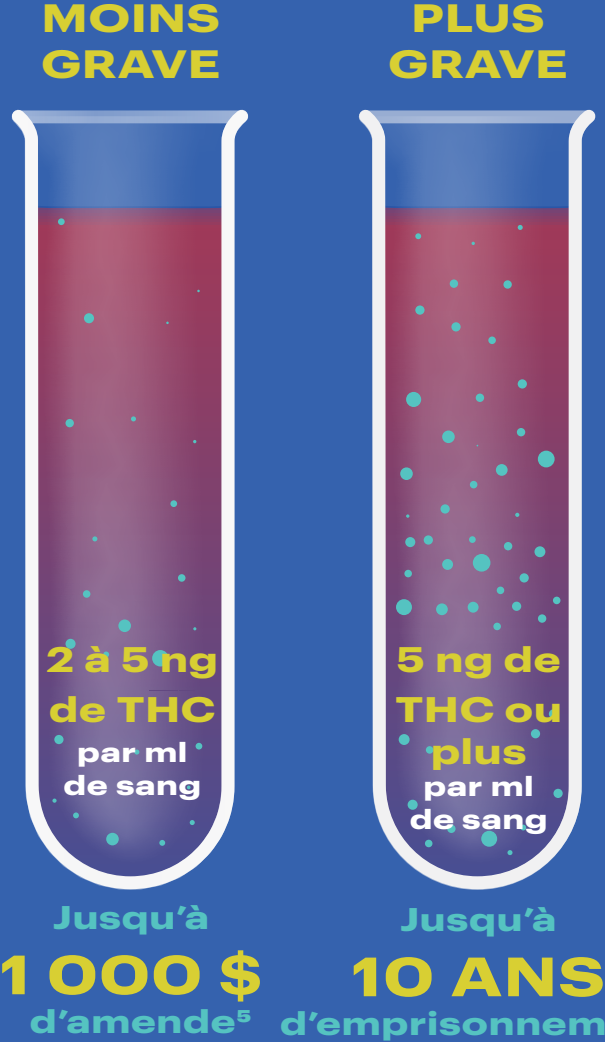
ERD
Experts en reconnaissance de drogues
1 200+
ERD certifiés au Canada⁴

TSN
Test de sobriété normalisé
14 400+
Agents formés pour le TSN⁴

LA LOI N'EST PAS FLOUE

Avoir des niveaux de concentration interdites de drogue dans le sang dans les deux heures suivant la conduite est une infraction criminelle.

Il existe deux niveaux interdits de THC, la principale composante psychoactive du cannabis :



TOUT NIVEAU DÉTECTABLE DE

- ▶ LSD
- ▶ psilocybine
- ▶ psilocine (champignons magiques)
- ▶ méthamphétamine
- ▶ 6 mam (héroïne)
- ▶ GHB (plus de 5 mg/L)
- ▶ kétamine
- ▶ PCP
- ▶ cocaïne

dans ton système dans les deux heures suivant la conduite est aussi interdit.⁵

CONDUIRE GELÉ NE VAUT PAS LE RISQUE

Les peines pour conduite avec les facultés affaiblies peuvent varier, selon la concentration d'alcool ou de drogue, s'il s'agit d'une récidive, si des lésions corporelles ou la mort ont été causées



selon la concentration d'alcool ou de drogue



s'il s'agit d'une récidive



si des lésions corporelles ou la mort ont été causées

81%

des Canadiens croient que consommer du cannabis affecte la capacité de conduire⁶

61%

des consommateurs de cannabis n'ont jamais conduit dans les deux heures après avoir consommé du cannabis⁶

69%

des Canadiens n'ont jamais été passager d'un véhicule dont le conducteur était gelé⁶

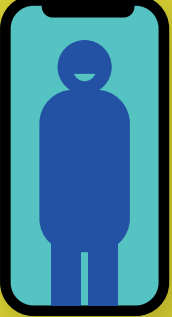
SUIS LEUR EXEMPLE

ne conduit jamais gelé et n'embarque pas dans un véhicule avec un conducteur gelé.

PLANIFIE À L'AVANCE POUR RENTRER À LA MAISON EN SÉCURITÉ



Prends les transports en commun



Aie un conducteur désigné



Appelle un ami ou un proche



Appelle un taxi ou du covoiturage



Reste où tu es

#NeConduisPasGelé

Sources

1. La conduite avec les facultés affaiblies au Canada, 2015
2. Effets du cannabis sur la santé
3. Enquêtes pour conduite avec les facultés affaiblies, Gendarmerie royale du Canada, 2018
4. Financement et recherche, 2020
5. Loi sur la conduite avec les facultés affaiblies, Gendarmerie royale du Canada, 2018
6. Sommaire de l'enquête nationale sur le cannabis 2018, Statistiques Canada